

ARRÊTÉ PORTANT TABLEAUX ANNUELS D'AVANCEMENT DE GRADE Année 2025

Arrêté n° 109P/2025

Le Maire de Vouillé,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu la délibération n° 8 en date du 17 novembre 2015 portant détermination des ratios promus-promouvables après avis du CST en date du 22 septembre 2015,

Vu l'arrêté n°117P en date du 7 juin 2021 établissant les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables à compter du 1er juillet 2021 pour une durée de 6 ans,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade Adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

N°	NOM et Prénom	Genre	Situation actuelle	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	GELLERIN-GANDIER Quentin	H	Adjoint technique	23/04/2024	01/09/2025
2	ROUIL Pascal	H	Adjoint technique		01/09/2025

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	4	2
Agents du grade d'origine « promouvables »	3	3
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	2	0
Effectif du grade d'avancement	9	0

Avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe :

N°	NOM et Prénom	Genre	Situation actuelle	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	RAVEL Isabelle	F	Adjointe technique principal de 2 ^{ème} classe		01/09/2025
2	MAGRINO Daniel	H	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		01/09/2025
3	BREBOIN Mathieu	H	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		01/09/2025

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	9	3
Agents du grade d'origine « promouvables »	3	4
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	2	1
Effectif du grade d'avancement	3	0

Avancement au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe :

N°	NOM et Prénom	Genre	Situation actuelle	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	PIERRE-EUGENE Céline	F	Atsem principal de 2 ^{ème} classe		01/09/2025

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	2
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	2
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	3	0

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Vouillé, le 9 juillet 2025,
Le Maire,

